



CONCERTATION 2023 - 2024

DENFERT-ROCHEREAU DEVIENT UNE PLACE !

BILAN DE LA CONCERTATION



Sommaire

1. DENFERT-ROCHEREAU : UNE GRANDE PLACE PARISIENNE MORCELÉE.....	4
1.1. Une place située.....	5
1.2. Une grande place parisienne.....	6
1.3. Une place en dialogue avec ses héritages.....	9
1.4. Une place au cœur d'un système de parcs.....	13
1.5. Une végétalisation de la place peu lisible.....	15
1.6. Une place de transit.....	16
1.7. Une place peu appropriée.....	18
2. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION.....	19
2.1. La philosophie de la démarche.....	19
2.2. Les objectifs et les contraintes du projet.....	20
2.3. Les thématiques de la nouvelle phase de concertation.....	22
2.4. Le calendrier de la concertation.....	23
2.5. La description des temps d'échanges proposés.....	24
2.6. L'évaluation de la démarche de concertation.....	29
3. LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DE LA CONCERTATION.....	30
3.1. La cohabitation des mobilités.....	30
3.2. Les usages de la place.....	34
4. LE PROJET RETENU : DENFERT-ROCHEREAU DEVIENT UNE PLACE !.....	40
4.1. Une place composée.....	44
4.2. Une place paysage.....	46
4.3. Une place-jardin.....	51
4.4. Une place apaisée.....	52
4.5. Une place vivante.....	58

EN BREF...

Étendue sur plus de **40 000 m²**, et ornée par **368 arbres**, la place Denfert-Rochereau est aujourd'hui dédiée à la voiture et morcelée. Le Lion de Belfort symbolise une place dont personne cependant ne parvient véritablement à saisir le caractère d'ensemble. La place est un inventaire de squares, trottoirs, commerces, immeubles d'habitations de différentes époques, arbres, statues...

Après plusieurs étapes de concertation menées par la Mairie du XIV^e arrondissement, la transformation de la place Denfert-Rochereau est désormais lancée.

La proposition de réaménagement est un projet de transformation de la place pour **l'adapter au réchauffement climatique, pour l'identifier comme une place de proximité et métropolitaine**, ainsi que pour **mieux répartir les mobilités entre elles**. Cette transformation participe à la politique de la Ville de Paris visant la « reconquête des espaces publics », avec **davantage d'espace pour les piétons, et la composition d'une place-jardin**.

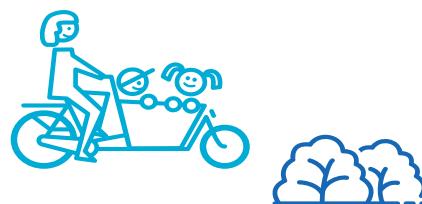
Le projet conçu par le groupement du Bureau des Paysages – Alexandre Chemetoff répond aux objectifs initiaux. Il propose de **repenser le partage de l'espace public** entre les mobilités, tout en accroissant **la place donnée au végétal**. Les parcs et les pavillons d'octroi sont reliés les uns

aux autres pour former **un large îlot central**, apaisé et propice aux usages actifs ou passifs, à la promenade, ou à la contemplation, permettant notamment d'accéder au pied du Lion.

La démarche de concertation s'est articulée à la conception du projet dans un calendrier cadencé, avec comme objectifs de :

- continuer de délivrer une information fiable au fil de l'eau ;
- poursuivre l'enrichissement du projet ;
- approfondir certains sujets en co-conception : des sous-espaces prédéfinis, des usages, etc.

Dans un cadre fixe, qui correspond au scénario de synthèse proposé lors de la première réunion publique, la concertation a permis de **travailler sur les usages et l'approfondissement des espaces du point de vue du programme**. Plus globalement, elle a assuré une correspondance entre la poursuite du projet et les **attentes et objectifs énoncés lors des précédentes phases de concertation**, en lien avec les objectifs fixés.



1. DENFERT-ROCHEREAU :

UNE GRANDE PLACE PARISIENNE MORCELÉE...

« À la fois patrimoine historique et emblématique de Paris, lieu de connexion entre moyens de transport, site événementiel, Denfert-Rochereau rayonne bien au-delà de l'arrondissement. Elle est simultanément un quartier de vie, de loisirs, de travail. Cette richesse et cette diversité interrogent la configuration actuelle de la place qui peine à accueillir de manière harmonieuse ces usages. La ville de Paris souhaite donc faire évoluer Denfert-Rochereau vers une place plus apaisée, plus accessible et plus confortable pour toutes et tous » (bilan de la concertation, 2021).

Le Lion de Belfort symbolise **une place dont personne ne parvient véritablement à saisir le caractère d'ensemble**. Un carrefour circulatoire, de larges chaussées, une collection de squares, des trottoirs, une gare de RER, deux pavillons Ledoux, un musée de la Libération, une entrée des Catacombes, une bouche de métro, des arrêts d'autobus, des cafés et des restaurants, des commerces, des immeubles d'habitation de différentes époques, des grands arbres, des statues... **la place est un inventaire**.



Périmètre opérationnel du projet, Ville Ouvert, 2024

1.1. Une place située

La place Denfert-Rochereau est située au sud de la ville de Paris, au sein du XIV^e arrondissement. Plusieurs grands axes de la capitale s'y croisent :

- À l'Est : le boulevard Arago, le boulevard Saint-Jacques et le boulevard Auguste Blanqui ;
- Au Sud : l'avenue René Coty et l'avenue du Général Leclerc ;
- À l'Ouest et au Nord : la rue Froidevaux, le boulevard Raspail, la rue Victor Considérant et l'avenue Denfert-Rochereau ;
- Au milieu : l'avenue du Colonel Rol-Tanguy.

Le sous-sol de la place invite à lire une « histoire épaisse » de ce site. L'Atlas des Carrières Souterraines de Paris indique, sous la place Denfert-Rochereau, la présence d'anciennes carrières de calcaire grossier sur

quasiment toute la surface du projet. Elles ont été transformées en catacombes, et en partie ouvertes au public. Les carrières sous la place sont situées entre 17 mètres et 30 mètres de profondeur selon les galeries.



Extrait de l'Atlas des Carrières Souterraines de Paris, carte révisée en 1954

1.2. Une grande place parisienne

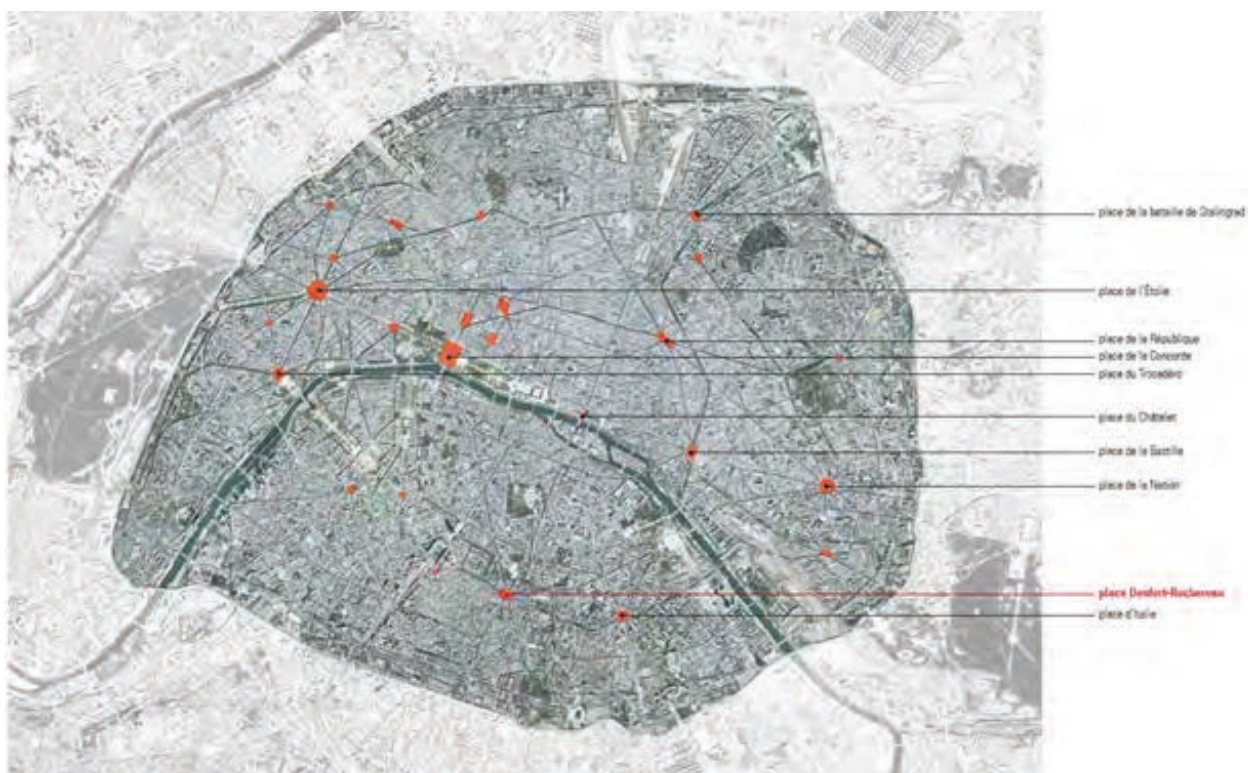
La place Denfert-Rochereau est de grande dimension, avec **une emprise traitée de 4,2 hectares**.



Les grandes dimensions de la place, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

Par sa taille de plus de quatre hectares, par sa position dans la géographie de la ville, à la croisée des chemins, par son histoire, barrière d'Enfer puis place Denfert-Rochereau, par sa notoriété, **tout le monde la connaît ou en a entendu parler**. Par ses usages, il s'y passe toujours quelque chose.

Lieu majeur du XIV^e arrondissement de Paris, la place Denfert-Rochereau est, tout d'abord, **une grande place parisienne**. Son aménagement accueille non seulement les usages et fonctions de proximité, mais aussi ceux liés à sa position de premier plan dans la capitale.



À Paris, les places jouent un rôle capital, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

La place Denfert-Rochereau est l'une des plus grandes places parisiennes, **aux dimensions comparables aux**

places de la Nation, de la Bastille ou de la République qui ont toutes déjà été réaménagées.



Place Denfert-Rochereau, Paris - 4,2 ha



Place de la République, Paris - 3,4 ha



Place de la Nation, Paris - 5 ha



Place de la Bastille, Paris - 3,2 ha

1.3. Une place en dialogue avec ses héritages

Le projet de réaménagement de la place est conçu comme **un dialogue**. Dialogue **avec les héritages de l'histoire**, dialogue **avec l'existant**, dialogue **avec les enjeux de la ville de demain**, dialogue **avec les acteurs du projet, les élus et les habitants**.

Le projet prend appui sur **les tracés qui furent à l'origine du dessin de la place**. La concertation réalisée en 2021 avait souligné **les atouts patrimoniaux de la place**. Le Lion de Belfort, les pavillons Ledoux et l'architecture des bâtiments constituent des éléments de la place très appréciés par les habitants.

La place Denfert-Rochereau tient son nom du **gouverneur de Belfort (1823-1878), héros de la guerre franco-prussienne**. Du fait de l'ancienne limite de Paris sur la route d'Orléans, l'ouverture dans le mur d'octroi était nommée « barrière d'Enfer ». Les deux pavillons néo-classiques d'octroi, dessinés par Claude-Nicolas Ledoux, témoignent de cette histoire.

Au cœur de la place, **ces deux pavillons d'octroi (1785)** formaient une porte dans le mur des Fermiers généraux. Ils servaient à percevoir des taxes pour entrer dans Paris. Claude-Nicolas Ledoux a **pris en compte le rond-point préexistant** auquel il a adjoint une **large allée plantée** qui raccorde les boulevards longeant l'enceinte des Fermiers Généraux. Les deux pavillons étaient situés de part et d'autre de l'axe de la route d'Orléans, dans deux cours asymétriques.

Boulevard Raspail
(ancien boulevard
d'Enfer)

Cimetière
du Montparnasse

Place Denfert-
Rochereau
(ancienne barrière
d'Enfer)

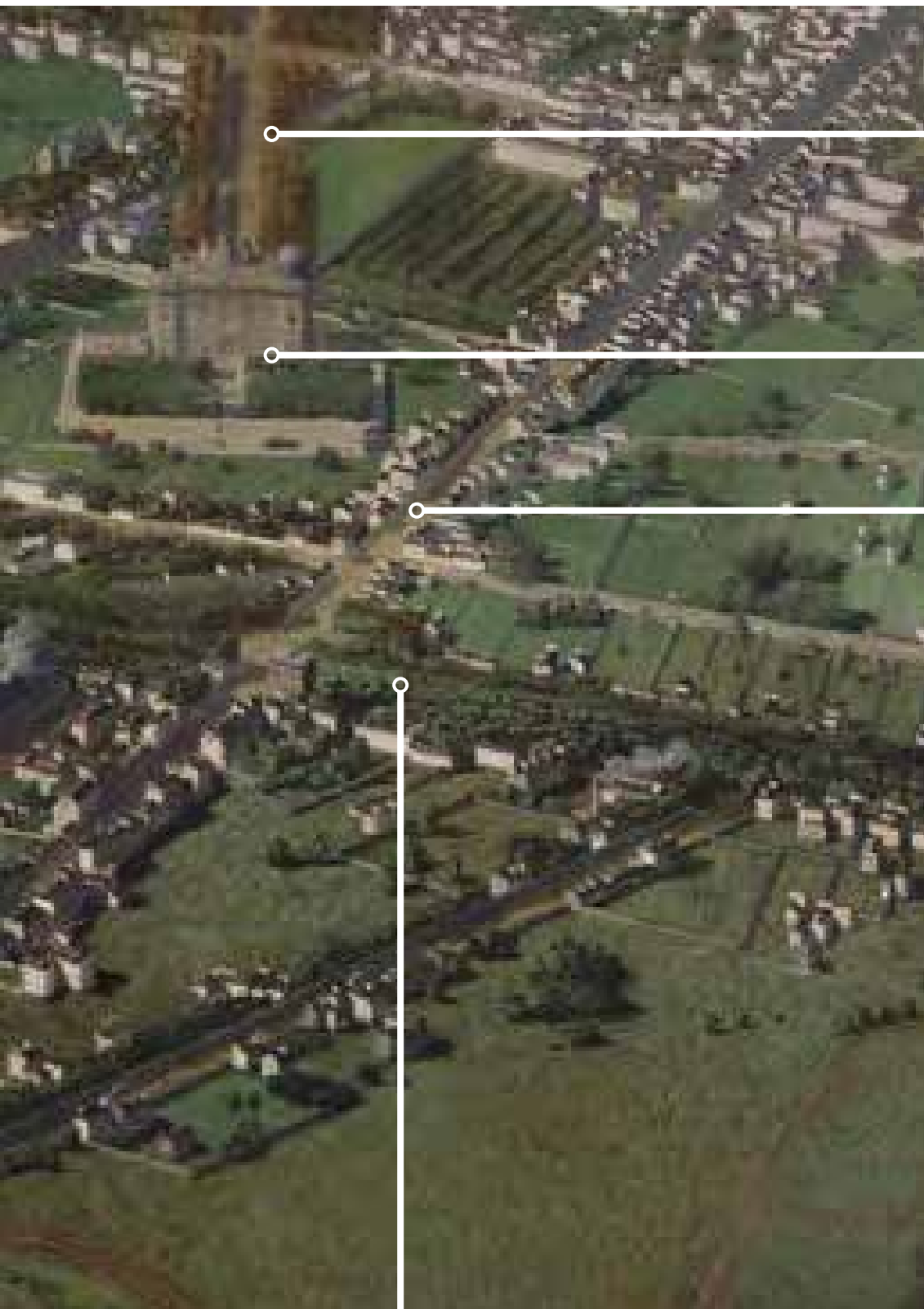
Rue Daguerre
(ancienne rue
de la Pépinière
Montrouge)



Hôpital La Rochefoucauld

Gare
(Terminus de la
ligne vers Seaux)

Une situation à la lisière de la ville : vue générale de Paris, Victor Navlet, 1855 (musée d'Orsay)



Avenue Denfert-
Rochereau
(ancienne rue
d'Enfer)

Observatoire
(méridien
de Paris)

Rue du Faubourg
Saint-Jacques
(cardo parisien)

Boulevard Saint Jacques
(ancien boulevard du midi)

La composition de la place, majoritairement courbe, est un héritage de l'ancienne gare de la ligne de Sceaux. La forme courbe du bâtiment permettait aux trains de desservir le terminus de la ligne en tournant le long de la façade intérieure. Ce bâtiment, inauguré en 1846 sous la dénomination « embarcadère de Sceaux », accueille l'actuelle gare RER de Denfert-Rochereau. Le café-restaurant « Le Lakanal » rappelle cette histoire où des élèves parisiens fréquentaient le lycée Lakanal de Sceaux (inauguré en 1885).

Sous la place, à l'origine, ce sont **d'anciennes carrières souterraines**, situées à 20 mètres de profondeur, qui ont fourni des pierres permettant de construire des bâtiments parisiens. Ces carrières sont **devenues un ossuaire municipal à la fin du 18^e siècle**. Face aux problèmes de salubrité publique et à la saturation des cimetières parisiens, les ossements sont déplacés dans une partie de ces carrières hors de la barrière d'Enfer du mur des Fermiers généraux, sous l'ancienne commune de Montrouge. Le modèle s'est généralisé à la suite du transfert des corps du cimetière des Innocents et ce jusqu'en 1861. Environ six millions de dépouilles ont ainsi été déplacées durant un siècle.

Les limites de Paris furent déplacées depuis le mur des Fermiers généraux jusqu'à l'enceinte de Thiers en 1859. Avec la destruction de l'enceinte, le Second Empire crée une véritable place au carrefour de nouveaux boulevards et voies élargies. Cette voie de l'ancienne commune de Montrouge devient parisienne en 1863 et **reçoit la dénomination de place Denfert-Rochereau en 1879**.

L'année suivante, **une réplique du Lion de Belfort** donne à la place son identité. Cette statue est une réplique

au tiers du Lion de Belfort réalisé par Auguste Bartholdi. Elle symbolise la bravoure, durant la guerre franco-prussienne de 1870, des défenseurs de Belfort commandés par le colonel Denfert-Rochereau. La « **fête du Lion de Belfort** » s'est tenue chaque année de 1880 à 1950, avec des parades, manèges, cracheurs de feu...

Au centre de la place, **l'accès à la station de métro** Denfert-Rochereau s'effectue à travers **l'entrée dessinée par l'architecte Hector Guimard** pour le compte de la Compagnie générale du Métropolitain de Paris (ancêtre de la RATP). Protégée au titre des monuments historiques (2016), cette entrée est un édicule couvert qui mêle fer, fonte, verre et lave émaillée, symbole de l'Art nouveau. Ce type d'entrée est abandonnée après 1913.

Au centre de la place, le musée de la Libération de Paris (2019) prend la suite du musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - musée Jean-Moulin (1994-2018) et est **inauguré pour le 75^e anniversaire de la libération de Paris**. En effet, durant la Seconde Guerre mondiale, un **haut lieu de commandement de la Libération de Paris**, inconnu du public, **se cache dans le sous-sol du pavillon Ouest** : un abri de défense passive utilisé comme poste de commandement par le colonel Rol-Tanguy. Ce colonel, chef des Forces françaises de l'Intérieur de la région, avait lancé un appel à la mobilisation des Parisiens pour accélérer le processus insurrectionnel. La portion de la place située entre les deux bâtiments a reçu le nom d'avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy en 2004, à l'occasion du 60^e anniversaire de la libération de Paris.

1.4. Une place au cœur d'un système de parcs

La Place Denfert-Rochereau est aussi **un site et une situation géographique, un point haut, qui s'ouvre vers des horizons-paysage** dans la perspective des avenues et des boulevards qui rayonnent à partir de son centre.

On peut voir par exemple, dans l'axe du boulevard Raspail, la haute silhouette du tribunal judiciaire de Paris aux Batignolles, cette perspective inscrivant la place dans la géographie de la capitale.



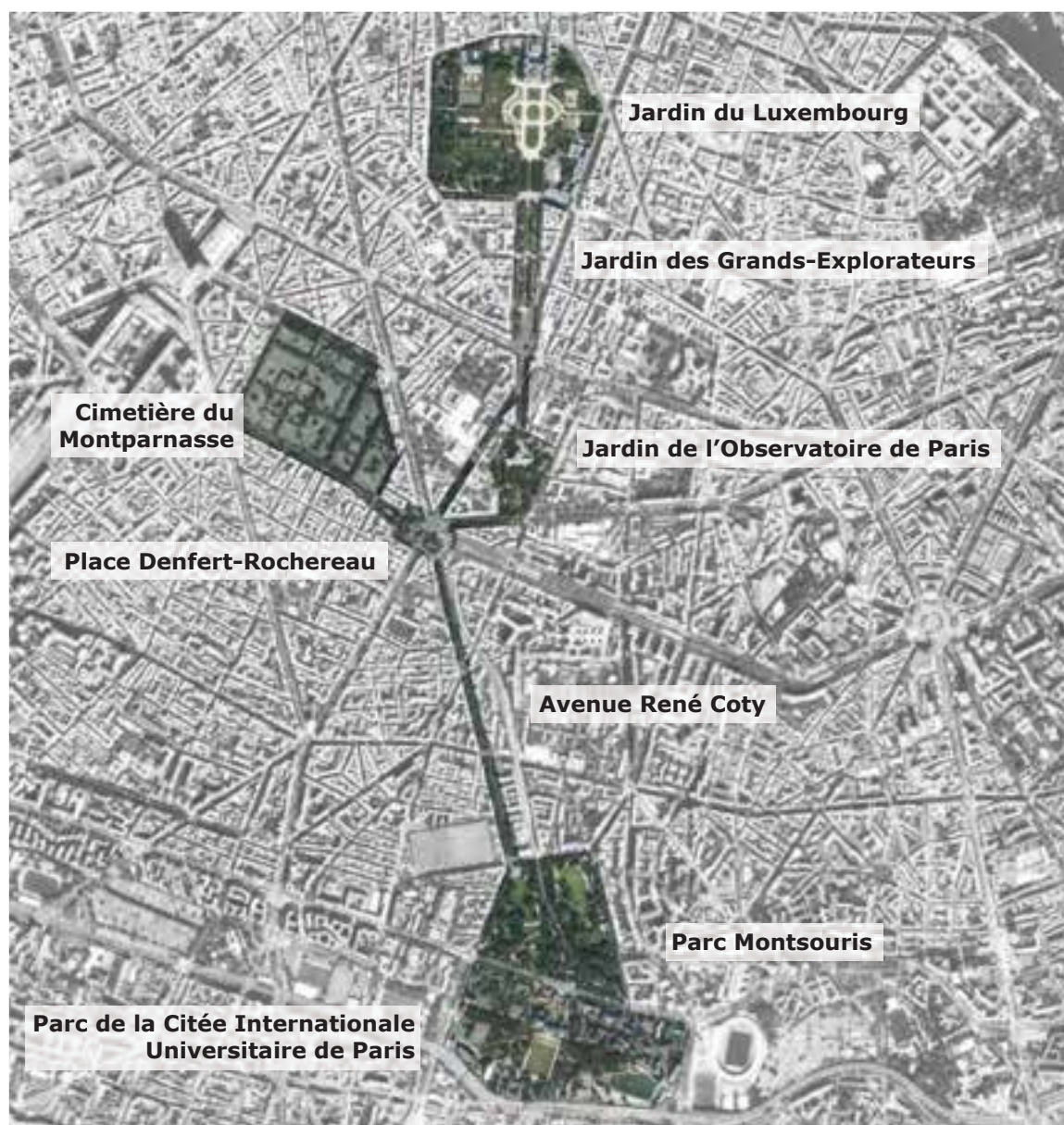
Le Lion : un point haut que l'on aperçoit depuis les rues, les avenues et les boulevards qui convergent vers la place, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024



Un grand ciel et une topographie particulière, ouvrant la place vers les vallées de la Seine et de la Bièvre, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

La place s'inscrit **au cœur d'un système de parcs**, depuis le parc de la Cité Universitaire, le parc Montsouris, jusqu'au jardin du Luxembourg en passant par le jardin de l'Observatoire et le cimetière du Montparnasse, composant une traversée de la rive gauche, de jardins en jardins, en passant par des promenades plantées, depuis la limite Sud de la ville, jusqu'à la place Saint-Sulpice en direction de la Seine.

Chemin faisant, **on passe ainsi du parc de la Cité Universitaire au jardin du Luxembourg en franchissant seulement sept chaussées sur une distance de quatre kilomètres**. La traversée, depuis le terre-plein de l'avenue Coty jusqu'à la contre-allée de l'avenue Denfert-Rochereau, rendue plus directe et plus confortable, inscrit la place elle-même, comme **un maillon essentiel de cette grande promenade**.



Une place au cœur d'un système de parcs composé de squares, de terre-pleins et de contre-allées plantées, parcourant de bas en haut la Cité universitaire internationale, la place Denfert-Rochereau et le cimetière du Montparnasse et le jardin du Luxembourg, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

1.5. Une végétalisation de la place peu lisible

Dans la typologie des places parisiennes, la place Denfert-Rochereau se distingue des autres par **son caractère végétal, à la fois arboretum et collection de jardins différents.**

368 arbres d'essences variées poussent sur la place. Les arbres remarquables et squares de la place constituent des éléments très appréciés par les participants à la concertation menée en 2021. Pourtant on peut ne pas voir cet arboretum, tant le caractère circulatoire du lieu est prégnant.

De fait, si la place Denfert-Rochereau est jugée très minérale par les habitants, les squares rappellent l'identité parisienne. Au nombre de quatre, chaque square a ses particularités (identifiées en 2021) :

- Le square Georges Lamarque, fréquenté par les familles car équipé (compostage, jeux...), calme et végétalisé, mais avec une circulation automobile de proximité, des usages indésirables, et la perception d'un manque d'entretien,
- Le square Jacques-Antoine, « réservé » aux propriétaires de chiens, mais à proximité de nuisances sonores, où est perçu un manque d'entretien et d'aménagement adapté,
- Le square de l'Abbé Migne, espace de tranquillité et lieu de passage ouvert,
- Le square Claude-Nicolas Ledoux, dédié à un autre public que les familles (dont les couples) et clôturé.



Une place arboretum. Les arbres sont là en nombre et pourtant on peut ne pas les voir, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

1.6. Une place de transit

Aujourd'hui, la place Denfert-Rochereau est un carrefour dédié à la circulation automobile. **Cet axe est stratégique pour les déplacements** routiers Nord-Sud et Est-Ouest. La place est perçue – par les participants à la concertation de 2021 – comme un lieu de circulation intense qui occasionne de **nombreuses nuisances**, particulièrement pour les piétons et cyclistes qui s'y sentent vulnérables.

Les traversées sont longues, complexes, voire dangereuses, et un manque de place est donné au vélo (voies, stationnements, services...). Les obstacles sur les trottoirs sont nombreux (terrasses, potelets, bacs, trous dans la chaussée...) et des conflits d'usage sont visibles avec les autres vitesses de circulation. Les arrêts de bus – disséminés sur la place – complexifient la lisibilité des parcours.

Les obstacles rencontrés par les piétons sont :

- Des cheminements longs, complexes, voire dangereux, avec de nombreux conflits avec les voitures et vélos (du fait d'un manque d'aménagements sécurisés pour tous sur la place).
- De nombreux obstacles pour les personnes à mobilité réduite :
 - pieds d'arbres, dénivelés de trottoirs, mobilier urbain, terrasses de café, arrêts de bus disséminés, trous dans la chaussée...
 - Une signalétique peu lisible et peu visible.
 - Le Lion de Belfort inaccessible à pied en toute sécurité.



Diagnostic des mobilités pédestres, issu du bilan de concertation, 2021.

Les obstacles rencontrés par les cyclistes :

- Une place inadaptée, avec un manque de sécurité, de confort et de clarté dans la signalétique, d'où la demande de pistes cyclables protégées et séparées des flux automobiles (axes structurants).
- La volonté d'un accès au centre de la place et d'axes à la fois Nord-Sud et Est-Ouest.
- Le manque de stationnements vélos au Sud de la place et sur l'avenue du Général Leclerc, mais aussi de totems d'auto-réparation (avec pompes, prises électriques, etc.).
- Des pavés mosaïques jugés dangereux et inconfortables.



Diagnostic des mobilités cyclables, issu du bilan de concertation, 2021.

Concernant les autres modes de déplacement :

- La circulation des véhicules prioritaires de la Préfecture de Police est un élément à prendre en compte.
- En fauteuil roulant, les déplacements sont jugés dangereux et difficiles du fait du nombre de traversées, des autres véhicules, d'un manque de dispositifs dédiés et de la dégradation de la chaussée.
- En bus, les déplacements sont jugés confortables et faciles, mais les arrêts de bus disséminés sont à repositionner (trottoirs étroits), et la signalétique est à améliorer.
- En RER ou métro : un hub de transports dont les accès sont à améliorer et à rendre plus lisibles.
- En voiture, les déplacements sont confortables, avec la volonté de conserver le caractère pratique et stratégique de la place, mais de diminuer la place de l'automobile.
- En taxi : une amélioration est demandée concernant la visibilité des stations de taxis.
- En deux-roues motorisé, les déplacements sont faciles, mais il existe des difficultés de stationnement.



La place Denfert-Rochereau est perçue essentiellement comme un **nœud de communication**, un lieu de passage jugé **peu hospitalier**, avec des impacts relatifs à cette domination du trafic routier : pollutions, risques, nuisances sonores...

1.7. Une place peu appropriée

La place Denfert-Rochereau est simultanément un **lieu de vie, de passage, de loisirs et de travail**. Les cafés, bars et restaurants animent la place en soirée (à l'image du Café Oz). Ce site historique est aussi un lieu de **rassemblements évenementiels**. Mais l'aménagement global de la place rend l'expérience usagère inconfortable.

Lors de la concertation menée en 2021, 280 mots (environ 50 % du total) étaient **critiques et négatifs** vis-à-vis de :

- la présence des **voitures**,
- les **nuisances** qui en découlent,
- l'**aménagement routier** de la place.

Cela renvoie à la **vulnérabilité des piétons et piétonnes**, ainsi que des cyclistes. 110 mots (environ 20 % du total) étaient élogieux ou positifs, en lien au patrimoine végétal et architectural. Le reste des contributions était constitué de termes négatifs plus généraux, ou concernant l'esthétique ou la propreté de la place.

La majorité des personnes avaient davantage tendance à passer sur la place qu'à y rester : 58 % des répondants y restaient moins de 5 minutes et 28 % y restaient entre 5 et 15 minutes. De fait, la majorité des personnes fréquentant la place y allaient en rapport à un déplacement (passer, prendre un transport en commun) ou à un trajet utilitaire (se rendre à son lieu de résidence, de travail ou d'études). Seuls un tiers des répondants déclaraient s'y promener ou faire des achats, aller au restaurant-café-bar, les aménités les plus fréquentées.

2. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION

La démarche de concertation menée par la municipalité du XIV^e arr. et par la Ville de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) a été réalisée en deux temps :

- **Un diagnostic participatif** - réalisé par l'agence Trait Clair (2021),
- **Un approfondissement participatif de l'esquisse** - réalisé par l'agence Ville Ouverte (2023-2024).

Cette démarche a pour finalité de s'appuyer sur l'expertise d'usage du grand public pour affiner le projet. Elle est associée à une démarche de communication grand public pour informer des temps de concertation et des réaménagements à venir.

2.1. La philosophie de la démarche

Du point de vue de la concertation, le Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff intègre, dans son équipe, les agences Grand Huit (mission mobilier, dimensions inclusives) et Ville Ouverte (concertation et dimensions programmatiques) qui participent au travail avec les usagers et au dialogue tout au long du projet.

Les partis-pris pour la concertation étaient :

- **Ne pas recommencer** : cette étape de concertation, bien qu'inscrite dans un nouveau marché de maîtrise d'œuvre, n'est pas un démarrage car les habitants ont été invités à participer depuis plusieurs années et ont contribué de bien des façons à la réflexion. Il s'agissait donc d'honorer ce travail et de s'inscrire dans sa continuité.
- **Aller au rythme réel de la conception, montrer les documents de travail.** Pour que les usagers puissent continuer

à suivre et à être réellement contributifs, ils ont été invités à monter dans le train du projet à son rythme et à « plan ouvert ».

- **En mode projet.** Une nouvelle étape du projet a démarré : celle de la conception. Le travail s'est donc fait sur plan, pour comprendre le dessin, l'articuler aux intentions, comprendre les enjeux de mise en œuvre. Les marges de manœuvre se trouvaient au sein du plan. Ce travail sur plan s'est doublé de temps proposés sur le terrain pour pouvoir comprendre à échelle 1 les transformations envisagées.

La stratégie de concertation s'est ainsi articulée au programme de travail dans un calendrier cadencé, avec comme objectifs de :

- continuer de délivrer **une information fiable** au fil de l'eau,
- poursuivre **l'enrichissement du projet** par les apports des usagers à la conception finale, par l'échange,
- approfondir **certains sujets en co-conception** : sous-espaces, mobiliers.

Dans un cadre fixe, qui correspond au scénario de synthèse proposé en esquisse, la concertation a permis de travailler l'atterrissage spatial des usages et l'approfondissement des espaces du point de vue du programme. Plus globalement, elle a assuré la correspondance du projet aux attentes et objectifs énoncés lors des précédentes phases de concertation, en lien avec les objectifs politiques.

2.2. Les objectifs et contraintes du projet

Les objectifs pour le réaménagement de la place Denfert-Rochereau :

- Meilleur partage et lisibilité de l'espace public entre les types de mobilités,
- Valorisation des cheminements piétons et sécurisation des trames cyclables,
- Revalorisation du hub multimodal (circulations et arrêts de bus ; accès métro et RER B),
- Enrichissement de la place du végétal,
- Valorisation du patrimoine historique existant,
- Développement d'usages apaisés à travers des espaces plus respirables, propices aux rassemblements et rencontres.

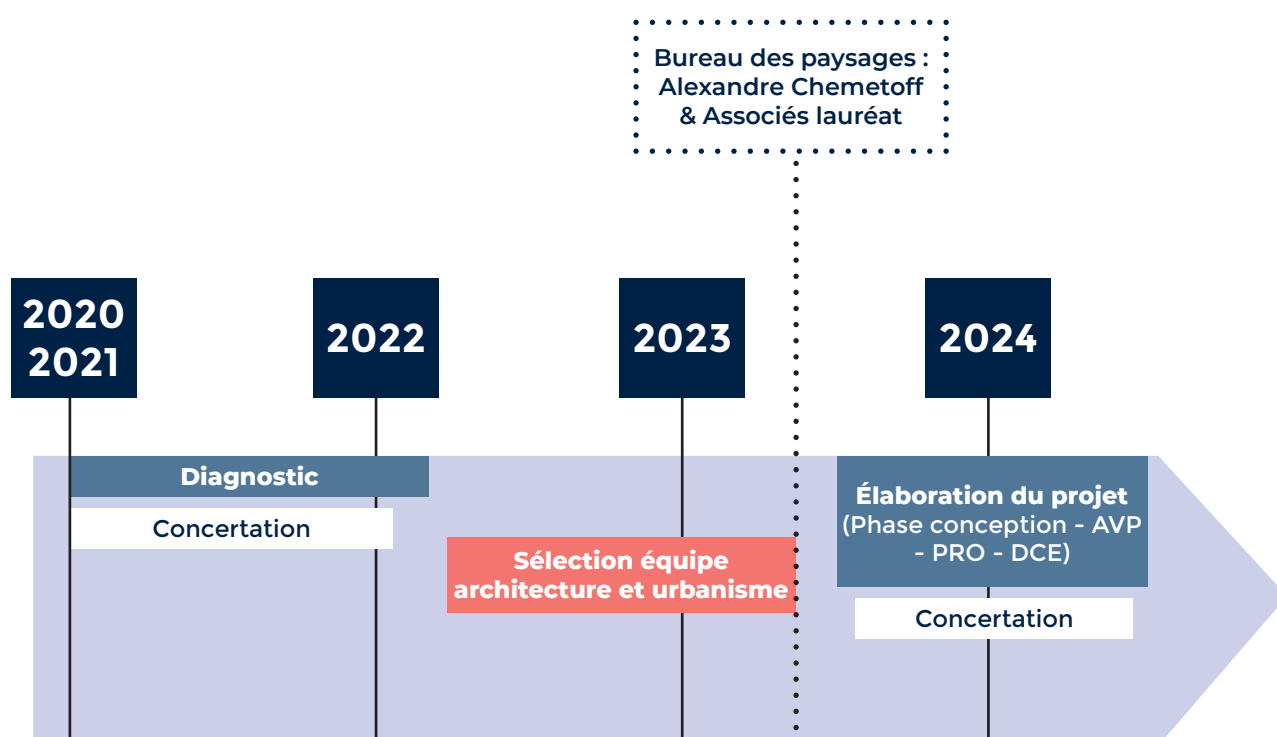
Les contraintes programmatiques à prendre en compte :

- Présence de carrières de calcaire en sous-sol, sol de nature poreuse,
- Ouvrages RATP (métro et RER) sous la place,
- Présence de réseaux divers (électricité, eau potable et eaux usées, etc.),
- Protection historique de bâtiments et aménités,
- Périmètre soumis à prescription de la Préfecture de Police.

La nouvelle phase de concertation (2023-2024) s'est engagée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre nommée en juillet 2023.



Cette nouvelle phase de concertation visait à valoriser l'expertise des usagères et usagers de la place pour affiner le projet concernant la cohabitation des mobilités, ainsi que les usages et les ambiances de la place.



2.3. Les thématiques de la nouvelle phase de concertation

Le flux et le séjour : stabiliser les lieux de passage, de déplacement confortable et lisible (se repérer dans l'espace), et les lieux de pause, où il est possible de s'installer (pause méridienne, repos). En déduire une cartographie des plus ou moins grandes intensités d'usage.

La cohabitation voitures / piétons / vélos : assurer la sécurité des piétons et l'efficacité / la lisibilité des parcours vélos et autres véhicules légers.

L'espace ouvert, l'espace fermé : articuler d'une part les squares clôturés, la dimension patrimoniale des différents lieux qui composent la place, et d'autre part la création d'espaces plus ouverts, traversants, adressant la place différemment et diffusant une culture renouvelée des espaces publics autour de Denfert-Rochereau.

L'hospitalité : autoriser ou non les usages marchands, penser au confort, assurer les cohabitations entre générations, genres, humains et non-humains (chiens, rats, pigeons, oiseaux, insectes...), accueillir les personnes vulnérables ou en situation de handicap (visible ou non)...

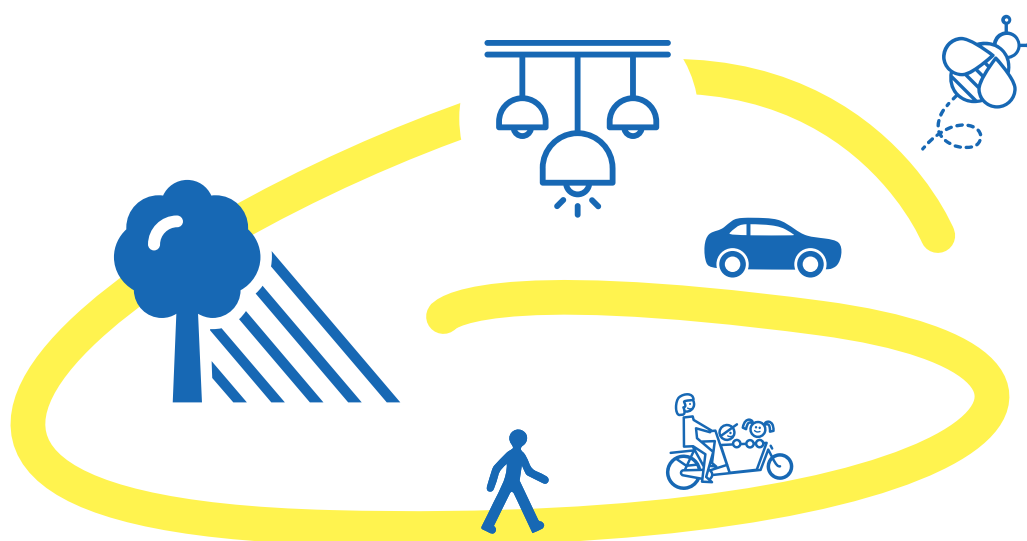
Le vert, bleu, brun et noir : rafraîchir la place et assurer le bien-être des humains et non-humains (strates arbustives, eau révélée, éclairage nocturne, cani-parc...)

Le patrimoine vivant : valoriser la richesse de l'histoire du lieu, et continuer de la faire vivre.

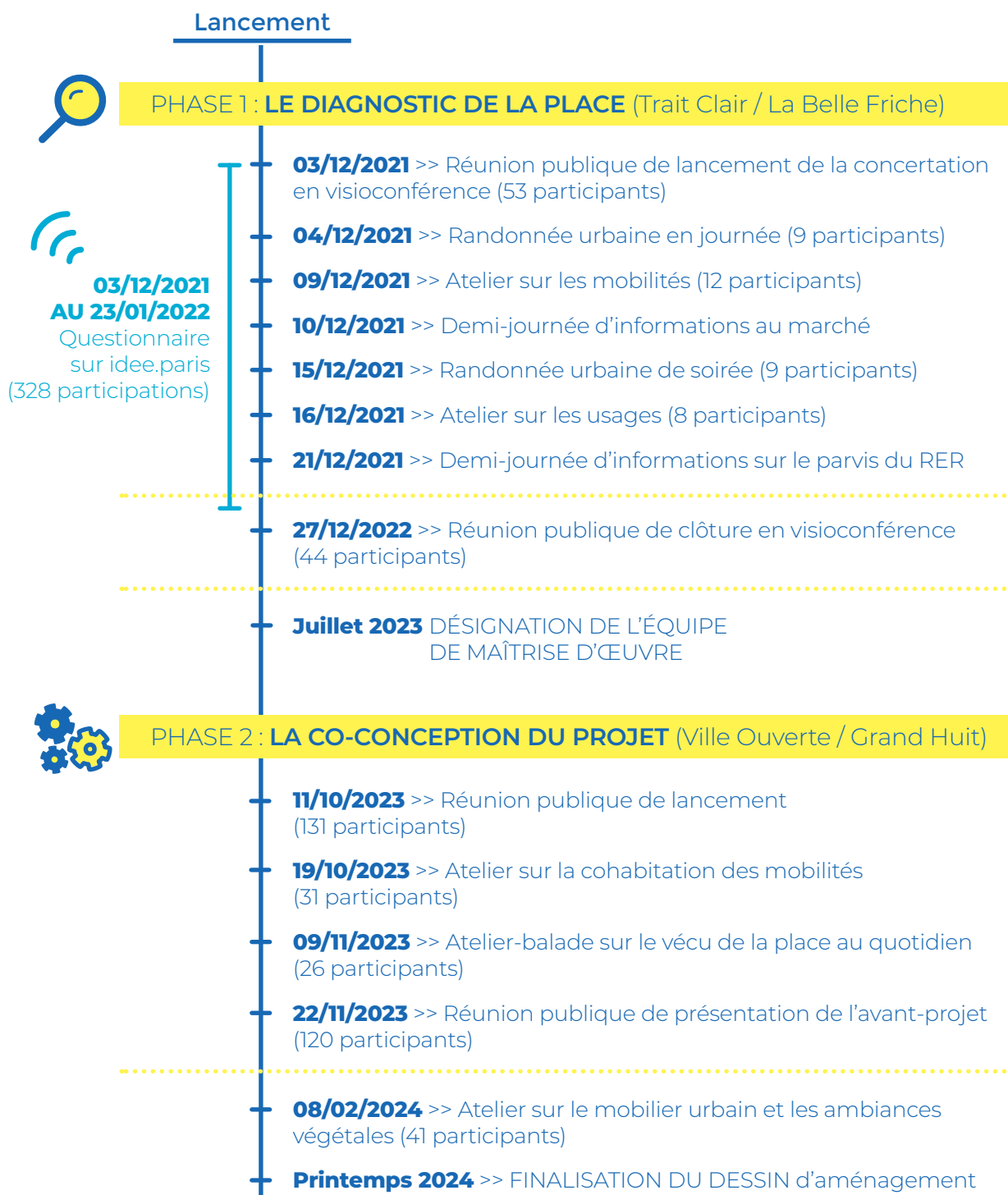
Le sous-sol en surface : trouver des seuils et des expressions qui permettent de raconter une « histoire épaisse », du sous-sol à la surface.

Le temps qui passe et le temps qu'il fait : prendre en compte les rythmes et les saisons et leur lot d'intempéries, le jour et la nuit, le caractère quotidien ou exceptionnel des usages de la place (manifestations, événementiel vs déplacements, promenade...), la vie de la semaine et celle du week-end.

L'économie circulaire et la gestion des déchets dans la fabrication du mobilier et dans la vie de la place.



2.4. Le calendrier de la concertation



2.5. La description des temps d'échanges proposés

Temps 1 :

La réunion publique de présentation de l'esquisse du projet d'aménagement de la place Denfert-Rochereau

Mercredi 11 octobre 2023
de 19h à 21h à la Mairie du XIVe arr.



131 personnes présentes
(66 hommes et 65 femmes)



OBJECTIFS

- Présenter le dessin de l'esquisse proposée par la maîtrise d'œuvre nommée,
- Répondre aux questionnements des personnes présentes,
- Informer les citoyens de la démarche de projet en cours et des actions de concertation à venir.

Ce temps était l'occasion de **présenter le groupement** de maîtrise d'œuvre et d'informer du **scénario de synthèse proposé en esquisse**.

Intervenants :

Carine PETIT, Maire du XIVe arrondissement.

Guillaume DURAND, adjoint en charge des mobilités et à l'espace public, Mairie du XIVe arrondissement.

David BELLARD, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports et mobilités.

Agnès BERTRAND, adjointe en charge de l'urbanisme, du logement et de la qualité de vie dans le parc social, Mairie du XIVe arrondissement.

Thierry LEDEZ, conseiller d'arrondissement en charge du patrimoine, Mairie du XIVe arrondissement.

Amélie FARCETTE, cheffe de division, Direction de la Voirie et des Déplacements à la Ville de Paris, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Aurélie GIRARD, Adjointe à la cheffe de la division 1, Direction de la Voirie et des Déplacements, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Membres du groupement de maîtrise d'œuvre :

Alexandre CHEMETOFF, architecte-paysagiste, Bureau des paysages.

Pierre-Yves CAILLAULT, architecte en chef des Monuments Historiques.

2.5. La description des temps d'échanges proposés

Temps 2 :

L'atelier participatif sur la cohabitation des mobilités

Jeudi 19 octobre 2023 de 19h à 21h
dans une école du XIVe arr.



31 personnes présentes
(17 hommes et 14 femmes)



OBJECTIFS

- Expliquer les enjeux du réaménagement de la place Denfert-Rochereau à l'aune des questions de flux et de séjour,
- Effectuer de la pédagogie sur les mobilités douces,
- Concerter sur les modalités de cohabitation entre mobilités.

Ce temps était l'occasion d'informer des **intentions de la maîtrise d'œuvre concernant les mobilités**, ainsi que de réfléchir collectivement aux **lieux de flux et de séjour**, à la **cohabitation entre modes de déplacement** et aux **conditions de lisibilité et d'accessibilité** de la place.

Intervenants :

Guillaume DURAND, adjoint en charge des mobilités et à l'espace public, Mairie du XIVe arrondissement.

Juan MARTINEZ, conseiller au cabinet de la Maire

Amélie FARCETTE, cheffe de division, Direction de la Voirie et des Déplacements à la Ville de Paris, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Aurélie GIRARD, Adjointe à la cheffe de la division 1, Direction de la Voirie et des Déplacements, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Membres du groupement de maîtrise d'œuvre :

Alexandre CHEMETOFF, architecte-paysagiste, Bureau des paysages.

Loïc BLANVILLAIN, architecte-paysagiste, Bureau des paysages.

Gwenaëlle D'ABOVILLE, directrice associée, Ville Ouverte.

Florian GUÉRIN, chef de projet concertation, Ville Ouverte.

Sean KREBS et Jordan JIMENEZ, chargés d'études concertation, Ville Ouverte.

Thomas JOSIEN, chef de projet sénior, Ingérop.

Maxime APAP, ingénieur en génie urbain, Ingérop.

2.5. La description des temps d'échanges proposés

Temps 3 :

L'atelier-balade sur le vécu de la place au quotidien

Jeudi 9 novembre 2023 de 19h à 21h
à la Maison de la Vie Associative et
Citoyenne du XIVe arr.



25 personnes présentes
(10 hommes et 15 femmes)



OBJECTIFS

- Expliquer et spatialiser les enjeux du réaménagement de la place Denfert-Rochereau in situ,
- Effectuer de la pédagogie sur les usages permis par les aménagements à venir,
- Concerter sur les modalités de répartition dans l'espace des usages souhaités.

Ce temps était l'occasion d'informer des **intentions de la maîtrise d'œuvre** à travers une balade, ainsi que de réfléchir collectivement à la **programmation des usages** au sein de la place.

Intervenants :

Agnès BERTRAND, adjointe en charge de l'urbanisme, du logement et de la qualité de vie dans le parc social, Mairie du XIVe arrondissement.

Juan MARTINEZ, conseiller au cabinet de la Maire

Amélie FARCETTE, cheffe de division, Direction de la Voirie et des Déplacements à la Ville de Paris, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Aurélie GIRARD, Adjointe à la cheffe de la division 1, Direction de la Voirie et des Déplacements, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Membres du groupement de maîtrise d'œuvre :

Alexandre CHEMETOFF, architecte-paysagiste, Bureau des paysages.

Loïc BLANVILLAIN, architecte-paysagiste, Bureau des paysages.

Gwenaëlle D'ABOVILLE, directrice associée, Ville Ouverte.

Florian GUÉRIN, chef de projet concertation, Ville Ouverte.

Sean KREBS, chargé d'études concertation, Ville Ouverte.

2.5. La description des temps d'échanges proposés

Temps 4 :

La réunion publique de présentation de l'avant-projet

Mercredi 22 novembre 2023 de 19h
à 21h à la salle des fêtes du XIVe arr.



120 personnes présentes
(55 hommes et 65 femmes)



OBJECTIFS

- Présenter les résultats de la démarche de concertation et les modifications apportées par la maîtrise d'œuvre à l'esquisse initiale grâce aux ateliers de concertation,
- Répondre aux questionnements des personnes présentes,
- Informer les citoyens des suites de la démarche de projet en cours et des actions de concertation à venir.

Intervenants :

Carine PETIT, Maire du XIVe arrondissement.

Guillaume DURAND, adjoint en charge des mobilités et à l'espace public, Mairie du XIVe arrondissement.

Agnès BERTRAND, adjointe en charge de l'urbanisme, du logement et de la qualité de vie dans le parc social, Mairie du XIVe arrondissement.

David BELLARD, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports et mobilités.

Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale.

Amélie FARCETTE, cheffe de division, Direction de la Voirie et des Déplacements à la Ville de Paris, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Aurélien GIRARD, Adjointe à la cheffe de la division 1, Direction de la Voirie et des Déplacements, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Membres du groupement de maîtrise d'œuvre :

Alexandre CHEMETOFF, architecte-paysagiste, Bureau des paysages.

Loïc BLANVILLAIN, architecte-paysagiste, Bureau des paysages.

Florian GUÉRIN, chef de projet concertation, Ville Ouverte.

Sean KREBS, chargé d'études concertation, Ville Ouverte.

2.5. La description des temps d'échanges proposés

Temps 5 :

L'atelier participatif sur les ambiances urbaines

Jeudi 8 février de 19h à 21h à la
Maison de la Vie Associative et
Citoyenne du XIVe arr.



41 personnes présentes
(18 hommes et 23 femmes)



OBJECTIFS

- Expliquer les contraintes inhérentes à la production de mobilier urbain à Paris,
- Effectuer de la pédagogie sur les ambiances et aménagements paysagers à venir,
- Concerter sur les ambiances et le mobilier urbain.

Ce temps était l'occasion d'informer des **intentions de la maîtrise d'œuvre concernant le mobilier urbain**, ainsi que de réfléchir collectivement aux **positions du corps et aux enjeux de confort** dans l'espace public et aux **ambiances** au sein de la future place.

Intervenants :

Guillaume DURAND, adjoint en charge des mobilités et à l'espace public, Mairie du XIVe arrondissement.

Agnès BERTRAND, adjointe en charge de l'urbanisme, du logement et de la qualité de vie dans le parc social, Mairie du XIVe arrondissement.

Juan MARTINEZ, conseiller au cabinet de la Maire

Amélie FARCETTE, cheffe de division, Direction de la Voirie et des Déplacements à la Ville de Paris, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Aurélien GIRARD, Adjointe à la cheffe de la division 1, Direction de la Voirie et des Déplacements, Service des Aménagements et des Grands Projets.

Membres du groupement de maîtrise d'œuvre :

Alexandre CHEMETOFF, architecte-paysagiste, Bureau des paysages.

Loïc BLANVILLAIN, architecte-paysagiste, Bureau des paysages.

Clara SIMAY, architecte, Grand Huit.

Romain VENET, architecte, Grand Huit.

Guénaél CHATELIER, architecte, Grand Huit.

Gwénaélle D'ABOVILLE, directrice associée, Ville Ouverte.

Florian GUÉRIN, chef de projet concertation, Ville Ouverte.

Sean KREBS, chargé d'études concertation, Ville Ouverte.

2.6. L'évaluation de la démarche de concertation



Les **ateliers de concertation** ont été **globalement appréciés** par les participants qui les ont évalués. Ils ont trouvé les **durées des événements bien calibrées**, et ont eu **le sentiment de pouvoir suffisamment s'exprimer**. Les supports ont été considérés comme clairs et lisibles et la majorité des participants a trouvé les **contenus plutôt qualitatifs**.

Les enseignements tirés de la démarche, pour les participants, sont relatifs à **l'écoute permise par ce type de dispositif** et à l'importance de ce type de concertation pour améliorer son quartier. La mobilisation et les idées des habitants ont été appréciées. D'autres enseignements sont relatifs à **la complexité de ce genre de projet**, tant en raison **des invariants** que de la **diversité d'usages et de besoins** représentés.

Certaines personnes ont toutefois regretté le fait que **quelques participants** aient pu parfois **accaparer davantage la parole**. D'autres personnes auraient aimé des **groupes plus restreints à une même table** pour avoir un temps de travail plus long. Concernant le dernier atelier, les personnes les moins convaincues ont évoqué un **manque d'écoute** de la maîtrise d'œuvre, et des intervenants parfois **peu audibles**. Les plus convaincus ont évoqué une animation **professionnelle, très satisfaisante** et « courageuse ». L'ambiance a été qualifiée de **mouvementée** ou **très animée**, du fait de dissensions sur les mobilités et le report du cani-parc.

Les participants ont été tenus au courant des événements via une **invitation de la Mairie d'arrondissement**, à la suite de la **réunion publique** de lancement ou par **bouche-à-oreille**. La Mairie du XIVe arr. était effectivement chargée de la mobilisation des participants.

3. LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DE LA CONCERTATION

Le projet de réaménagement de la place Denfert-Rochereau s'inscrit en dialogue avec les héritages du site, mais aussi avec les élus, habitants et usagers. Il doit également répondre aux enjeux urbains actuels de confort climatique et d'intensités urbaines de proximité. Le projet porte l'ambition de transformer ce carrefour routier en véritable place à vivre.

3.1. La cohabitation des mobilités

Les mobilités sont un enjeu fort de la concertation et du projet. Un atelier leur a été spécifiquement dédié, proposant aux participants de réfléchir au partage de l'espace public. Le projet amènera à une réorganisation des mobilités afin de faciliter la lisibilité des flux.

Les véhicules légers

Concernant la circulation automobile, le principe d'une circulation giratoire dans le sens anti-horaire a globalement bien été reçu. Des craintes ont toutefois été exprimées quant au risque de congestion à l'angle Nord-Ouest de la place, entre le boulevard Raspail et la rue Froidevaux. La Mairie du XIV^e arr. et la Ville de Paris ont indiqué que des études de flux ont été réalisées. Elles concluent à une fluidité de la circulation. Un enrobé spécifique a également été demandé afin de diminuer les nuisances sonores pour les riverains de proximité.

Des places de stationnement seront maintenues aux abords de la place et sur une partie du terre-plein central du boulevard Saint-Jacques, entre autres pour répondre aux besoins de livraison et de stationnement de personnes à mobilité réduite, de clients de commerces de proximité ou d'artisans. La création d'un parking souterrain n'est cependant pas envisa-

geable en raison de la nature du sol (calcaire) et des réseaux divers.

La position des stations de taxi a également été mise en débat. La station à proximité de la gare RER est bien identifiée et sera maintenue, conformément à la demande des habitants. La station à proximité du square Jacques Antoine apparaît moins visible et moins accessible. Elle sera donc reportée sur le boulevard Arago pour conserver un équilibre entre le Nord et le Sud de la place. Des réaménagements de ces stations permettront de répondre à l'enjeu soulevé de sécurisation de l'accès aux stations de taxi.

Les mobilités pédestres

Le projet plaide pour un agrandissement des surfaces dédiées aux piétons et une amélioration des conditions de traversée de voies.

Ces propositions ont bien été reçues, notamment la possibilité d'accéder au pied du Lion en toute sécurité.

Les obstacles identifiés lors des phases de concertation ont été pris en compte afin de faciliter les déplacements à pied : encombrement du trottoir Sud-Ouest, système racinaire des arbres qui fait remonter l'enrobé des chaussées, traversées longues et complexes, etc. Les liens créés entre

les squares et les extensions de trottoirs répondront à ces demandes, ainsi que le travail de réaménagement pour faciliter le repérage de piétons dans l'espace.

Pour favoriser les déplacements des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), les pavés enherbés sont prévus hors des cheminements principaux. En effet, ce type de revêtement peut complexifier les déambulations, mais favorise l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Des dalles et des pavés sciés (anti-dérapants), lisses, seront mis en place, qui ne seront pas plus contraignants qu'un revêtement classique.

Le réseau des bus

Concernant le réseau de bus, les contributions du grand public mettent en avant le souhait de concentrer les arrêts de bus pour créer des hubs multimodaux au niveau de la gare RER et de la rue Grancey. Les échanges permettent d'indiquer le souhait de ne pas conserver d'arrêt de bus en cœur de place afin de le dédier aux mobilités douces.

Cela implique, selon certains habitants, de ne pas permettre la traversée de la ligne de bus n° 38 au centre de la place. Cette proposition a été mise à l'étude mais elle n'a pas été retenue par la Ville de Paris. En effet, le maintien du passage en cœur de place permet de conserver une qualité de service. Cette ligne se substitue à la ligne n° 4 du métro pour la désengorger et répondre à des enjeux d'accessibilité aux transports en commun pour les personnes en situation de vulnérabilité.

L'accès au centre de la place sera interdit aux automobilistes, aux taxis et autres Voitures de Transport avec Chauffeur (VTC), et réservé aux seuls véhicules prioritaires et de secours de la Préfecture de Police et au passage



La répartition des arrêts de bus proposée en atelier, Ville Ouverte, 2023.



de la ligne de bus n° 38. Cette décision a fait l'objet de débats. Du fait de ces droits de passage, des habitants et usagers craignent que le caractère piéton du « tapis de pierre » menant au Lion de Belfort soit amoindri.

Les mobilités cyclables

Il a été proposé en début de projet, lors de la réunion publique de lancement, que la circulation cyclable soit intégrée à la circulation des bus, à travers des voies partagées vélo-bus. Cette proposition a récolté des avis largement défavorables du fait des risques pour les cyclistes. Les échanges ont permis d'aboutir au principe de circulation cyclable en giration de la place et en position intérieure (entre la chaussée et le centre de la place) avec une piste bidirectionnelle au Nord de la place et une piste unidirectionnelle au Sud de la place.

Cette solution a été jugée comme plus capacitaire et souple à l'usage. Les participants ont toutefois souligné

la nécessité de prêter attention à la synchronisation des feux de circulation et aux espaces de stockage (zone d'attente au feu) afin de faciliter l'accès aux pistes cyclables et de sécuriser les croisements. La piste cyclable de la place de la Bastille a été plusieurs fois citée comme un exemple à ne pas reproduire.

Certaines associations de cyclistes ont plaidé pour une traversée directe de la place, du Nord au Sud, en voie cyclable dédiée. Cette solution est pondérée dans le projet pour favoriser le partage équitable de l'espace au centre de la place. Si des cyclistes pourront effectivement emprunter cette voie, ils devront le faire à moindre vitesse pour ne pas mettre en danger les personnes circulant à pied.

L'atelier mobilité en images :



Introduction à l'atelier.



Table 1, Réflexion collective.



Table 2.



Table 3.



Positionnement des arrêts de bus.



Synthèse du travail sur table.



Travail sur coupe.

3.2. Les usages de la place

Les modalités d'appropriation de la place dépendent des potentiels offerts au sein de celle-ci, c'est pourquoi un atelier a été spécifiquement dédié à la question des usages. Les participants ont proposé une place multi-facettes, variant les intensités d'usage.

Les usages au cœur de la place

Au pied du Lion, les participants envisagent un espace sécurisé, accessible à pied, permettant **le rassemblement**. Des bancs adaptés à la nature collective de l'appropriation et à **la contemplation** sont souhaités, ainsi qu'une **valorisation de la statue** par un éclairage spécifique la nuit.

Entre les squares Jacques-Antoine et Claude-Nicolas Ledoux, une zone de détente est envisagée par les participants, avec une attention à porter aux continuités piétonnes et paysagères.

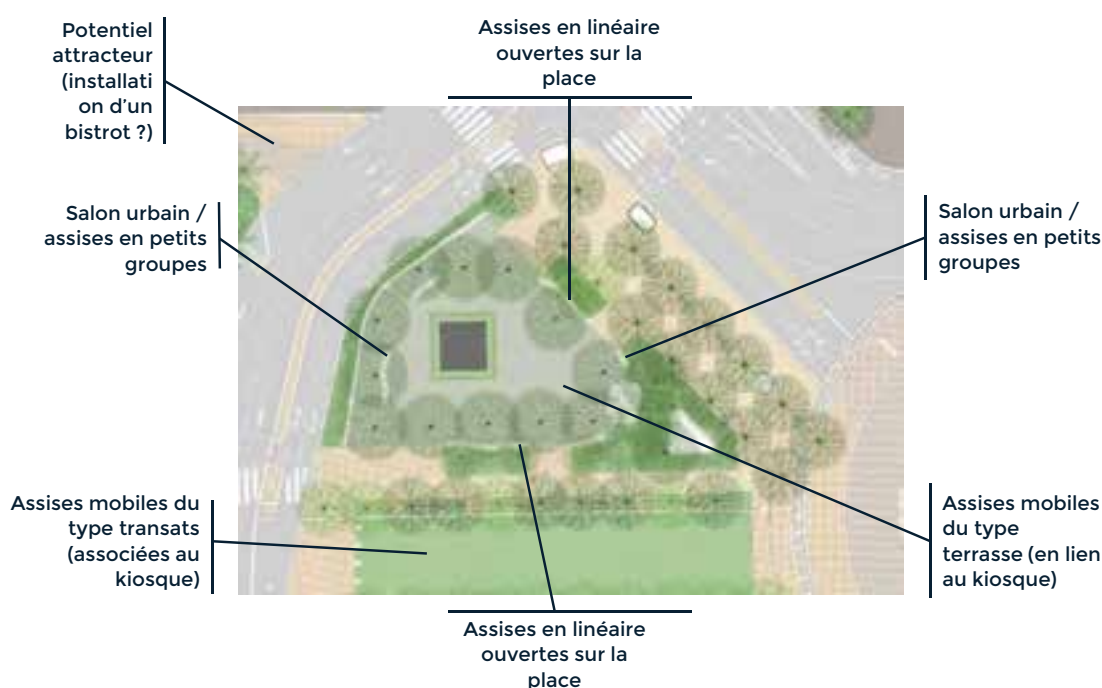
Les usages au sein des squares

Le square Jacques-Antoine est imaginé telle **une placette ouverte sur le quartier et conviviale**, permettant de **se restaurer** et de se détendre (bancs, kiosque, sanisettes...). Une restauration à **prix encadrés**, en lien à

l'économie sociale et solidaire,

pourrait y prendre place. Elle devrait alors s'adapter aux rythmes de la journée et de l'année (service en terrasse aux beaux jours, plats à emporter sur la pause méridienne lorsqu'il pleut, etc.) et être complémentaire de **services temporaires et diversifiés** (ludothèque, atelier vélo, etc.).

Pour cela, des assises en linéaire peuvent être proposées sur les parties latérales, ainsi qu'un salon urbain pour se retrouver en « petits groupes » à proximité du kiosque et sur la partie Nord-Ouest de la place. Une étude de l'installation d'assises en surplomb du muret (à l'Ouest de la place), avec des dossiers bas préservant les percées visuelles, a été demandée. Un mobilier en « confident » pourrait créer des espaces d'intimité. Des chaises et tables mobiles sont demandées durant l'ouverture du kiosque.



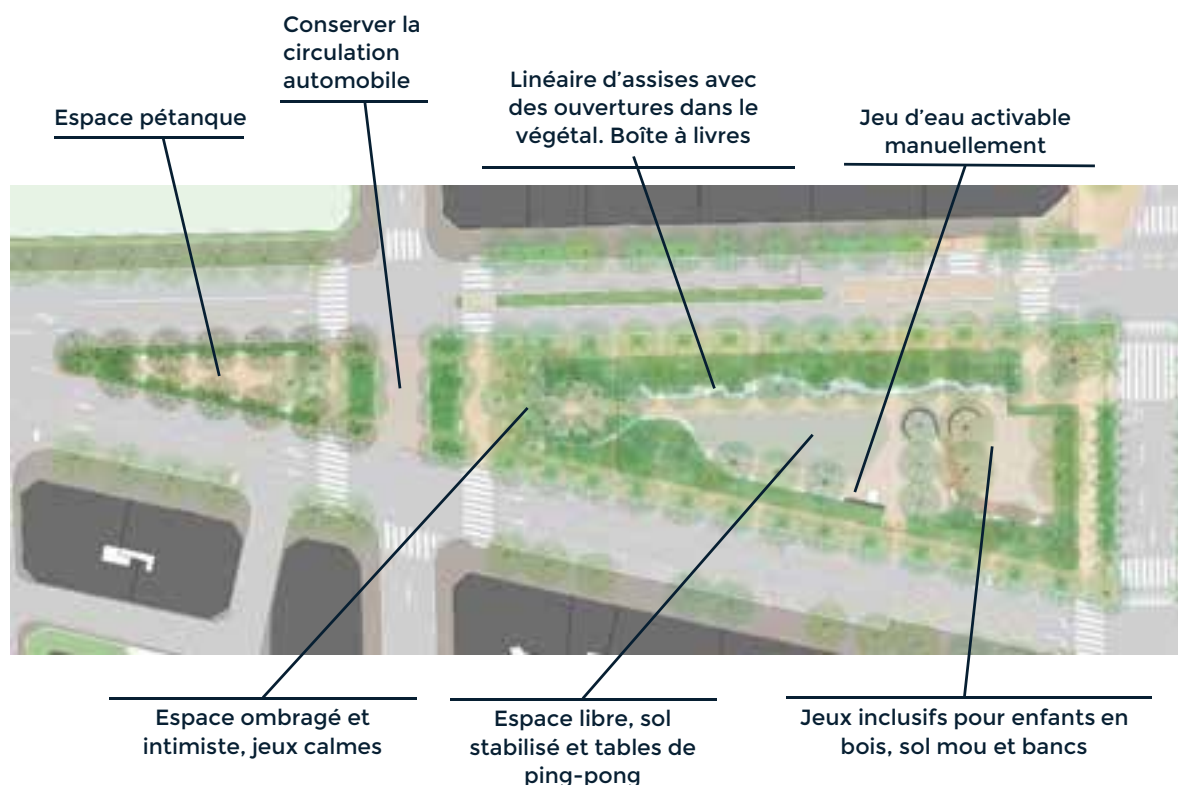
Le square Georges Lamarque et la pointe Privat sont pensés comme une **aire de jeux pour tous les âges**, avec des éléments ludiques et pédagogiques (toboggan, ping-pong, pétanque, panneaux de sensibilisation, expositions...).

À l'Est, sont proposés des jeux pour enfants en bois, intégrés aux arbres et inclusifs (parcours en bois, éléments en hauteur, trampoline, etc.). Des bancs à proximité favorisent l'attente (tout en prêtant attention au squat en soirée). Des jeux d'eau (fontaine actionnée manuellement) pourraient prendre part en frange Sud du square. Il est identifié que les tables de ping-pong sont abîmées et pourraient être renouvelées et une boîte à livres plus solide pourrait également être réimplantée. À l'Ouest, la création d'espaces intimes permettrait de se reposer et de jouer sur des tables dédiées, à

l'ombre des arbres. La pointe Gilbert Privat pourrait être dédiée à la pétanque.

Pour les participants, l'espace doit être sécurisé, clôturé, avec des matériaux qualitatifs et naturels, ainsi qu'une végétation davantage fournie. Des espaces de détente sont à proposer pour les personnes âgées et familles avec un linéaire de bancs au Nord (avec quelques ouvertures pour éviter la perception d'un linéaire trop imposant), des assises pour petits groupes afin de favoriser les activités calmes et des bancs classiques à proximité des jeux pour enfants. Le confort du dossier importe aux participants.

Un sol stabilisé au centre de la place favoriserait les activités collectives, et un sol mou est plutôt souhaité au niveau des jeux pour enfants.



Les usages spécifiques du square Georges Lamarque et de la pointe Privat proposés en atelier, Ville Ouverte, 2024

Le square Claude-Nicolas Ledoux est envisagé comme **un espace convivial** pour pique-niquer et jouer aux jeux de société. Ce square pourrait faciliter une appropriation libre avec un espace enherbé ouvert.

Le square de l'Abbé Migne peut recevoir **des aménagements dédiés au séjour** pour les touristes et la pause méridienne des employés de proximité.

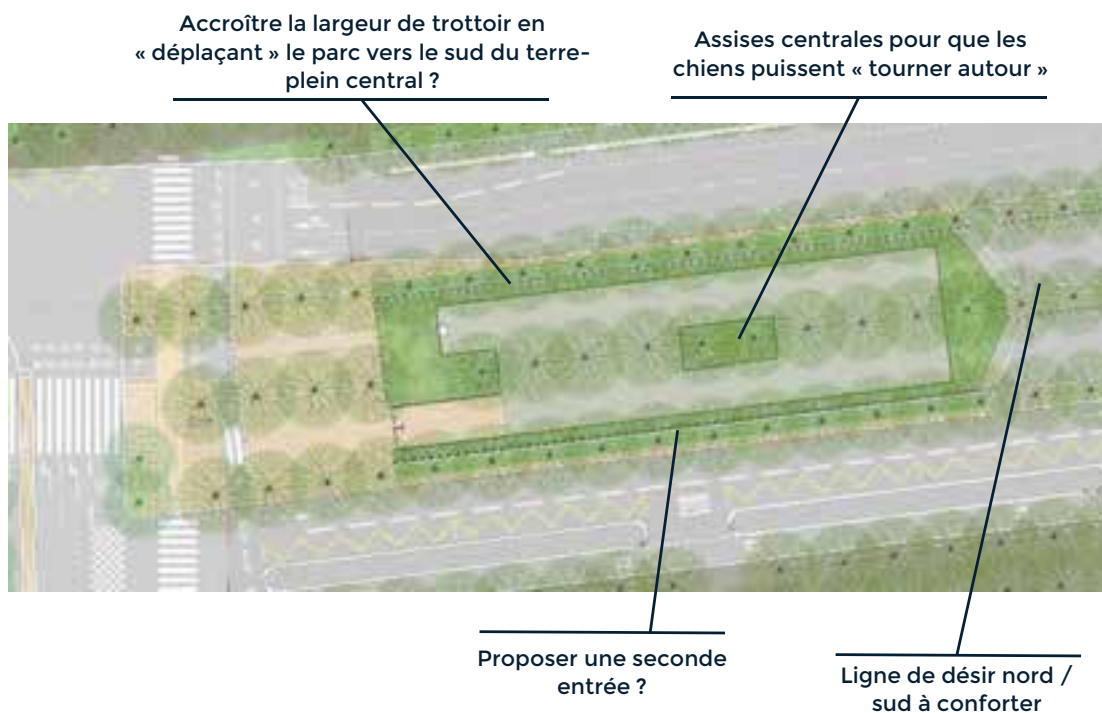
Les usages sur les pourtours de la place

Au bout de l'avenue René Coty, les participants souhaitent un espace propice au rassemblement de petits groupes, **où l'on puisse s'asseoir à l'ombre des arbres**, à une terrasse ou dans un espace convivial non-marchand. Le calme est demandé, en réduisant les vitesses des véhicules à proximité. **L'avenue** est cependant considérée comme un espace **pouvant recevoir des flux sportifs**. **Le parvis de la gare RER** est imaginé

comme un espace actif et dynamique, **où la dispersion de chacun doit être facilitée** par une signalétique adaptée, indiquant les directions et temps de marche des lieux à proximité. Également lieu d'attente, ce parvis doit être **aménagé pour se protéger** de la pluie et du soleil (abris, etc.), et pour **s'asseoir**.

Un **embellissement des dents creuses** est demandé, avec un fleurissement des oreilles de trottoir agrandies, la libération du trottoir pour les piétons et l'implantation d'assises.

Le boulevard Saint-Jacques est pensé comme un espace sous-utilisé, pouvant **recevoir un espace canin confortable** (afin de remplacer l'espace canin du square Jacques-Antoine, ce qui a fait débat). Initialement prévu au sein du square Georges Lamarque, cette proposition a été rejetée du fait de la proximité aux enfants et de la capacité insuffisante. Il est demandé, au sein de ce square accueillant des chiens, de l'ombre, une

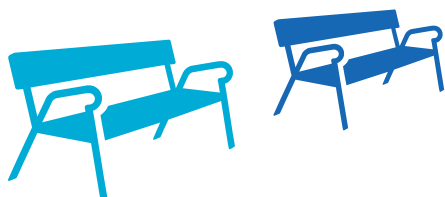


Les usages spécifiques du nouveau square proposés en atelier, Ville Ouverte, 2024

fontaine à boire et un revêtement au sol adapté. Cependant, les « usages canins » ne sont pas à mêler à d'autres usages et **il n'est pas demandé d'aggrès canins**, mais une articulation entre mobilier utile pour humains et pour chiens. **L'ouverture nocturne** du parc est **demandée pour un « usage canin »** plus étendu, mais représente un **risque de nuisances sonores et de mésusages** pour d'autres participants. Un second **accès** rendrait l'espace plus sécurisé, et un potentiel recul de la clôture au Nord permettrait d'**élargir le trottoir** (ce que regrettent des propriétaires de chiens), avec une barrière végétale dense pour faire promenade.

À proximité de la gare, des services dédiés aux cyclistes sont proposés (totem de réparation, stationnements...).

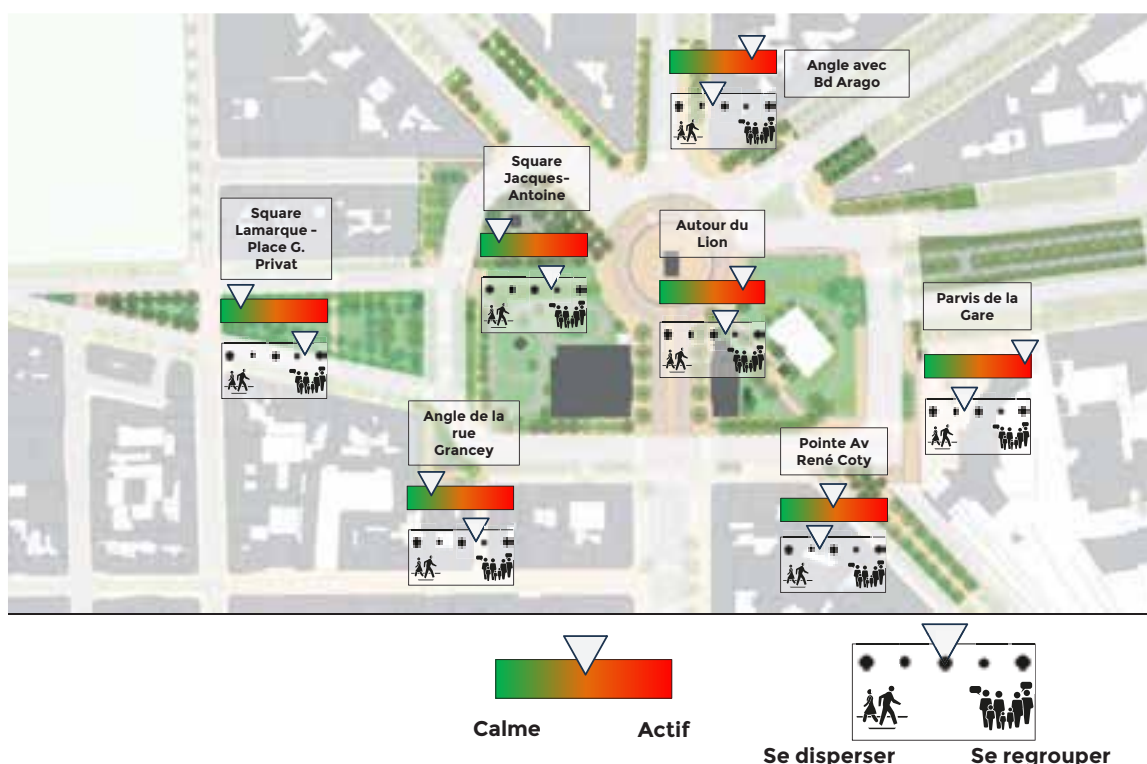
Entre l'avenue Denfert-Rochereau et le boulevard Arago, les participants souhaitent un **prolongement de la place pour y séjourner** en groupe, ainsi qu'un aménagement facilitant les flux de dispersion. La végétalisation de l'espace est à enrichir : fleurs, barrière végétale, etc., ainsi que l'activité à travers de la restauration.



Globalement, les participants souhaitent des espaces de pause, avec des salons urbains (et non des chaises individuelles qui pourraient être dérobées), en matériaux naturels. L'Ouest de la place est envisagé avec des espaces clos et sécurisés, calmes et de détente, proposant des activités intergénérationnelles, ludiques, pédagogiques et culturelles.

Le centre de la place est pensé comme un espace ouvert, propice à **la détente et la contemplation** ; un espace de **promenade et de convivialité / restauration, avec des services adaptés**. À l'Est de la place, la

gestion adéquate des flux importe, avec des **poches d'usages et des services adaptés** (pour les touristes, travailleurs, sportifs...). Il pourrait également recevoir un **espace canin**.



La répartition des intensités d'usages proposée en atelier, Ville Ouverte, 2023



La répartition des usages proposée en atelier, Ville Ouverte, 2023

4. LE PROJET RETENU :

DENFERT-ROCHEREAU DEVIENT UNE PLACE !

À la suite du diagnostic de 2021, cette phase de concertation a permis de **valoriser l'expertise des usagères et usagers de la place** pour affiner le projet concernant **la cohabitation des mobilités**, ainsi que **les usages et les ambiances de la place**.



Une grande place parisienne

Lieu majeur du 14e arrondissement, la place Denfert-Rochereau est, tout d'abord, une grande place parisienne, aux **dimensions comparables aux places de la Nation, de la Bastille ou de la République**.

Son aménagement accueille non seulement des usages de proximité, mais aussi ceux liés à sa position de premier plan dans la capitale.



Une place composée

L'aménagement de la place est conçu comme un dialogue avec les héritages de l'histoire, avec l'existant, avec les acteurs du projet, les élus et les habitants. Le projet propose une synthèse des différentes hypothèses envisagées lors des consultations préalables, intégrant la réunion des trois squares autour d'un centre apaisé, tout en raccrochant à l'Ouest comme à l'Est les squares et les terre-pleins et en transformant les trottoirs en promenades plantées.



Une place paysage

La place Denfert-Rochereau est aussi un site et une situation géographique, un point haut, qui s'ouvre vers des horizons dans la perspective des avenues et des boulevards qui rayonnent à partir de son centre. L'aménagement du disque piéton au pied du Lion de Belfort (de 62 mètres de diamètre) magnifie cette situation d'exception. La place s'inscrit au cœur d'un système de parcs traversant la rive gauche du Nord au Sud. Chemin faisant, on passe du parc de la Cité Universitaire au jardin du Luxembourg, en franchissant seulement sept chaussées sur une distance de quatre kilomètres. La place s'inscrit comme un maillon essentiel de cette grande promenade.



Une place apaisée

Le projet dessine une place apaisée où les différents modes de déplacement s'organisent pour offrir plus de place aux piétons, vélos et transports en commun. Les véhicules circulent en giration autour du centre de la place, qui est libéré. Seuls le bus 38, les vélos et les véhicules prioritaires et de secours sont admis.

La position des arrêts de bus a été repensée pour faciliter les déplacements des piétons et favoriser l'intermodalité. Un couloir de bus, ainsi qu'une piste cyclable, sont créés sur le pourtour du centre de la place.



Une place vivante

Dans le square Georges Lamarque, les jeux d'enfants renouent avec un nouvel imaginaire ludique. Sur le terre-plein central du boulevard Saint-Jacques, un nouveau square est ouvert aux chiens dans un écrin de verdure. Dans le square Jacques Antoine, ouvert à tous, un kiosque est proposé en buvette pour accueillir ceux qui cherchent une terrasse agréable à l'ombre des frondaisons des arbres.



La place Denfert-Rochereau est structurante pour les mobilités du sud parisien. Le projet intègre les besoins des usagers de chaque mode de déplacement. Les usagers du vélo trouvent, à proximité de la gare, des arceaux en quantité. Les arrêts de bus sont rénovés et adaptés aux normes d'accessibilité. Les deux kiosques à journaux sont réimplantés. Le centre de la place, protégé par un banc en pierre circulaire, devient un lieu vivant où l'on se retrouve et où l'on se tient. La place devient un lieu de rencontres.



Une place-jardin

Dans la typologie des places parisiennes, elle se distingue des autres par son caractère végétal, à la fois arboretum et collection de jardins différents. Les sols les plus fréquentés seront constitués de dallages et de pavés enherbés. Certains trottoirs et les allées des squares et des jardins seront en stabilisé enherbé.

Les pas des passants, en créant des lignes de désir, dessinent les cheminements.

Un nouvel espace vert vient étendre la place vers l'Est, sur le terre-plein central du boulevard Saint-Jacques.

Les arbres, les arbustes, les plantes vivaces et les plantes couvre-sols existants sont enrichis par de nouveaux sujets.

Chaque essence est soigneusement choisie pour sa capacité à croître sous le climat parisien. **Les massifs plantés participent au rafraîchissement urbain et composent de nouveaux horizons verts.**







LA PLACE DENFERT-ROCHEREAU
PLAN DES AMÉNAGEMENTS

Situation projetée : une place. Réunis autour d'un centre piétonnier, les trois squares du centre sont agrandis et reliés les uns aux autres. Le projet rapproche les autres squares, eux aussi agrandis, et transforme les trottoirs en promenades plantées, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

Préambule

Plusieurs scénarii avaient été envisagés lors des phases de concertation préalables au lancement de la présente phase opérationnelle. Le projet propose une **synthèse des différentes hypothèses, intégrant la réunion des trois squares autour d'un centre apaisé**, tout en rattachant à l'Ouest comme à l'Est les squares et les terre-pleins et en transformant les trottoirs en promenades plantées.

4.1. Une place composée

Au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les trois côtés d'un quadrilatère régulier inscrivent la place dans un cadre reprenant les alignements des boulevards qui accompagnaient l'enceinte des Fermiers Généraux. Au centre, un disque de pierre redessine autour du Lion le cercle de l'ancien rond-point et, entre les deux pavillons Ledoux, un tapis de pierre réunit les deux édifices

marquant l'emprise de l'ancien octroi. Au Nord, une chaussée redessine une figure rayonnante qui distribue les grands axes qui convergent vers le Lion. Elle reprend les emprises des voiries existantes. Entre le square Ledoux et le square Jacques-Antoine, une pelouse accessible remplace l'ancienne chaussée.



Situation actuelle : un carrefour et des squares séparés par des chaussées, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

La Place Denfert-Rochereau gagne, grâce à sa composition, une image qui lui fait aujourd'hui défaut. Pour que Paris soit, pour que la place réaménagée contribue à la beauté de la ville de Paris, **le projet compose**

à partir de tous les héritages, en revisitant les lieux pour les rendre plus naturels. Il intègre à un dessin d'ensemble les différents usages et fonctions que la place nouvelle accueille.



Avant : une composition urbaine disparate, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024



Après : un paysage urbain. Le projet redonne à la place ses grandes dimensions et organise des transitions et des continuités, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

4.2. Une place paysage

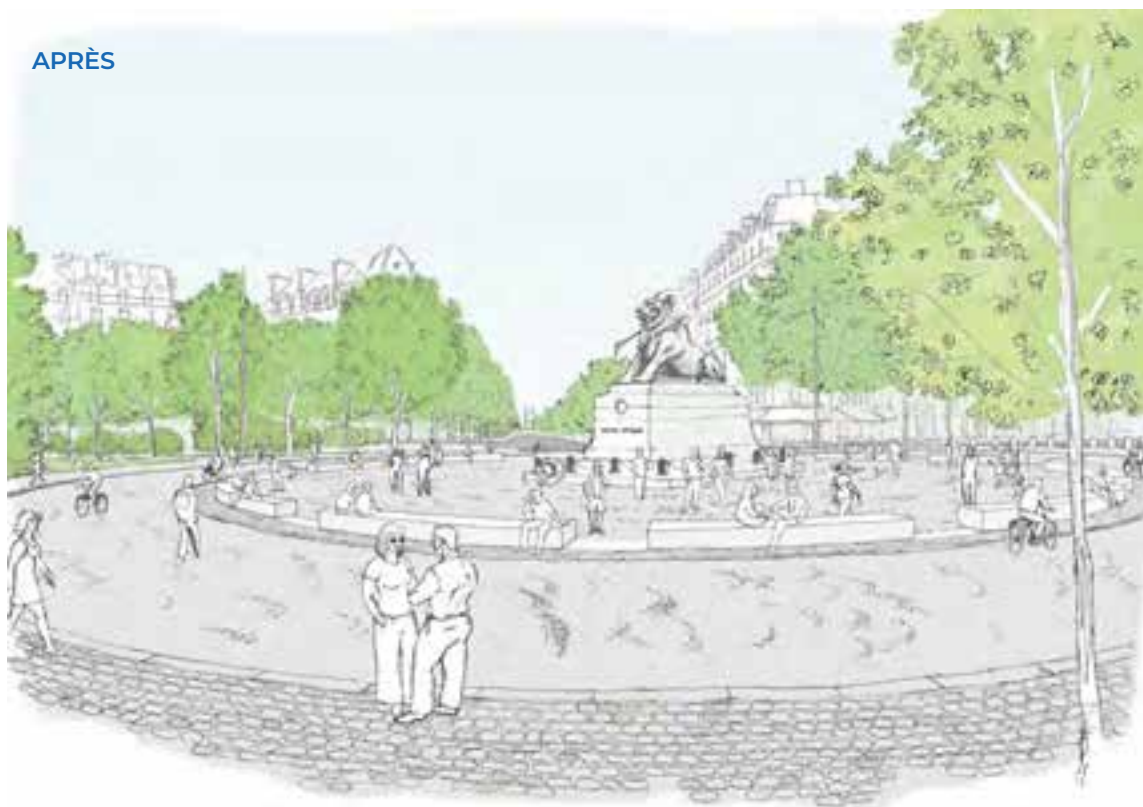
L'aménagement du disque piéton (de 62 mètres de diamètre) au pied du Lion de Belfort magnifie la situation d'exception de la statue. **Le disque est une nouvelle place au cœur de la place**, où l'on peut se donner rendez-vous et se tenir, contemplant à la fois le monument et le panorama de la ville.

AVANT



Avant : un trop large carrefour automobile et un centre place inaccessible aux piétons, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

APRÈS



Après : un point de vue sur la ville ouvrant vers ses plus larges dimensions, jusqu'au tribunal judiciaire des Batignolles, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

Les surfaces végétalisées en pleine-terre sont **augmentées de 2390 m²**.
Et l'on ne compte pas moins de **116 arbres nouvellement plantés**.

AVANT



*Avant : un trottoir asphalté
imperméable, Bureau
des paysages – Alexandre
Chemetoff, 2024*

APRÈS



*Après : une promenade plantée. Sur les sols en stabilisé fertile, les pas des passants dessinent
les cheminements, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024*

AVANT



Avant : une large chaussée et des aménagements routiers, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024



APRÈS



Après : de nouveaux jardins réunis par les allées d'un centre piétonnier gagnent les emprises d'anciennes chaussées, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

AVANT



Avant : une large chaussée avec des stationnements, bordée par des trottoirs imperméables (rue Froidevaux), Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

APRÈS



Après : un tapis vert, pelouse accessible qui relie les squares Jacques-Antoine et Claude-Nicolas Ledoux, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

AVANT



Avant : les perspectives des pelouses du square de l'Abbé Migne « buttent » sur la grille de la trémie du RER B, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024



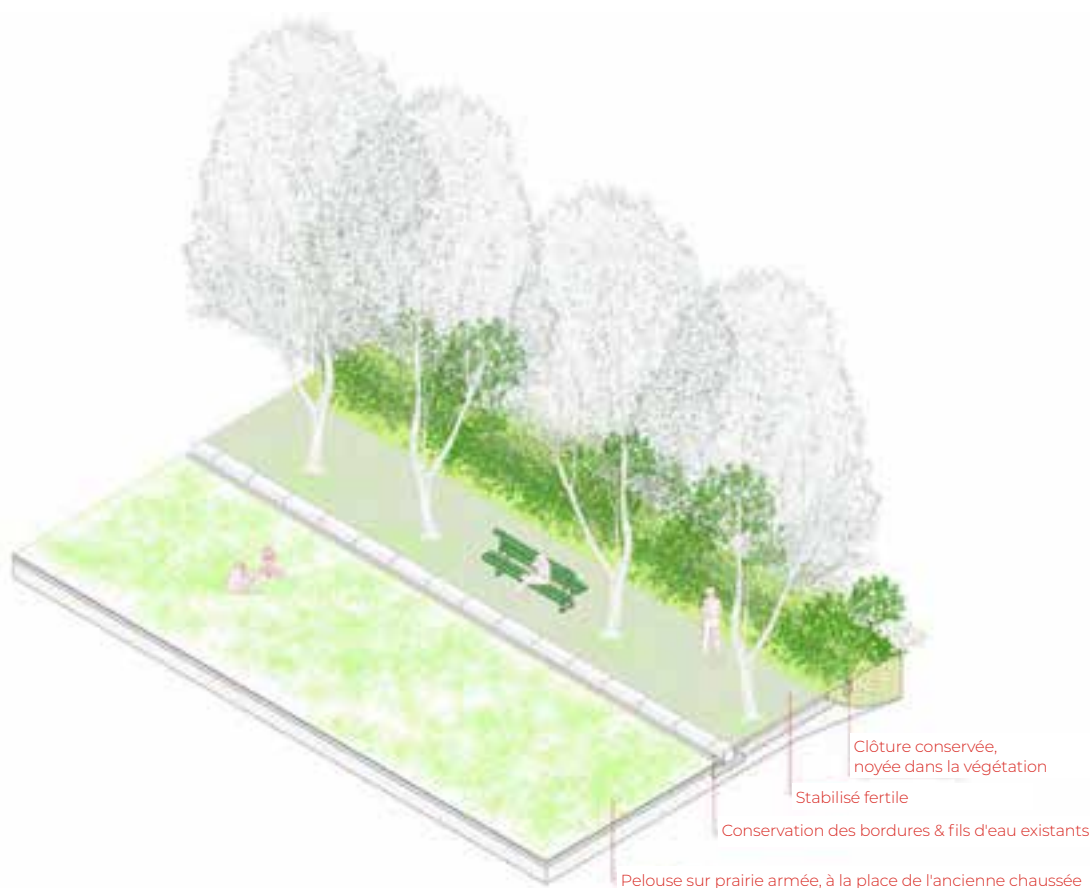
APRÈS



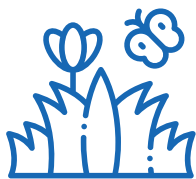
Après : des massifs plantés persistants participent au rafraîchissement urbain et composent de nouveaux horizons verts, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

4.3. Une place-jardin

Au-delà de l'emprise des squares, l'ensemble de la place est transformé pour **devenir une place-jardin**. Les sols sur lesquels on va à pied sont constitués **de dallages et de pavés enherbés**. Certains trottoirs et les **allées des squares et des jardins** sont en **stabilisé fertile**.



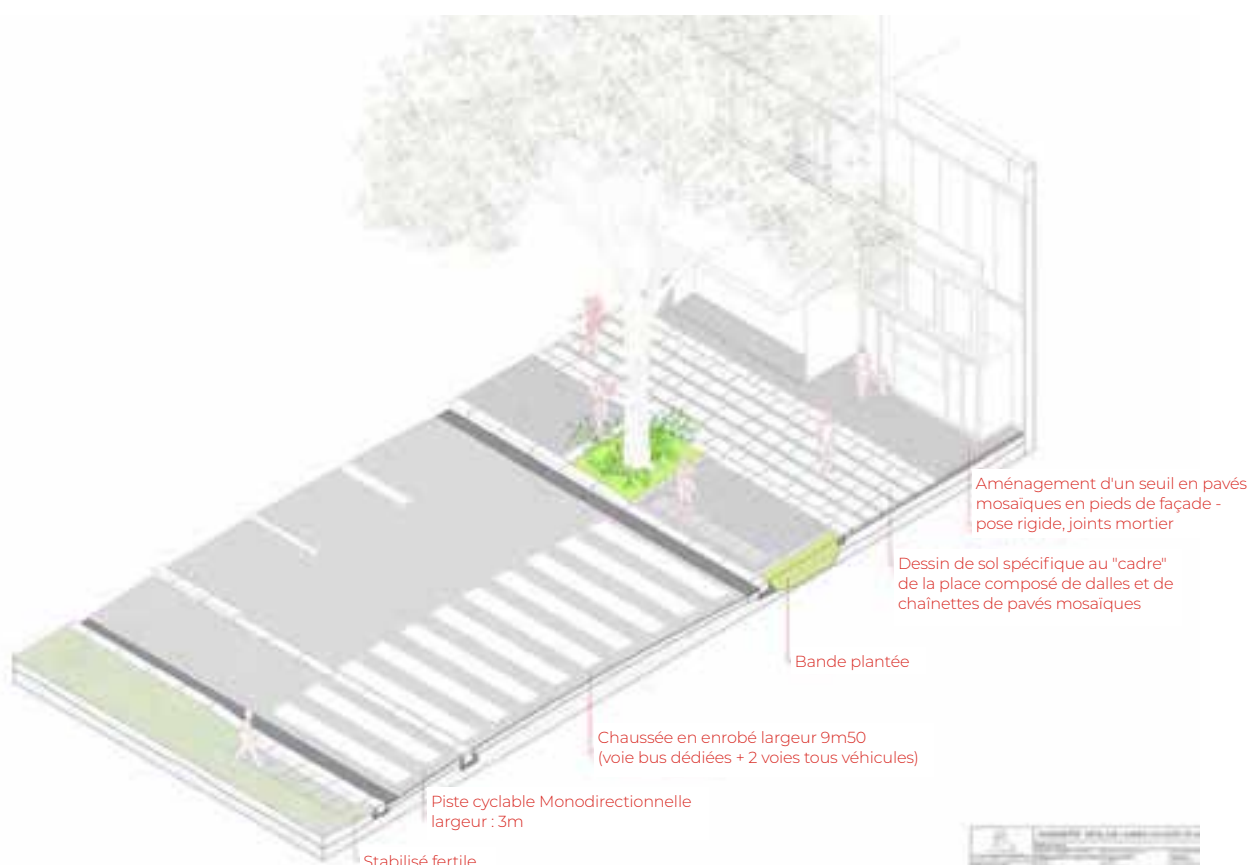
Favoriser les plantations existantes, renforcer les plantations, augmenter les surfaces végétales, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024



La place-jardin est un **lieu d'observation de la nature**, un lieu **avec ses propres dynamiques naturelles et vivantes**. Désormais, on voit les arbres et les plantations, la place-jardin est une respiration dans la ville.

4.4. Une place apaisée

Aujourd'hui carrefour dédié à la circulation automobile, la place est apaisée et **les différents modes de déplacements y sont mieux répartis.**



Un nouveau partage des voiries au profit des piétons, des cyclistes et des usagers de transports en commun, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024



Ceux qui vont à pied, les enfants, les animaux de compagnie, les usagers des transports en commun, sont les premiers bénéficiaires de ce nouveau partage. **Les surfaces dédiées aux piétons augmentent de près de 4400 m².** Celles occupées par les chaussées diminuent de plus d'un hectare. Un nouveau square est créé sur le terre-plein central Saint-Jacques. Sur la place, **la nature retrouve ses droits.**

AVANT



Avant : une place routière occupée pour moitié par des chaussées dédiées à l'automobile, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

APRÈS



Après : une réduction raisonnée des chaussées pour que chacun trouve sa place et que les continuités végétales soient assurées, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

Le centre de la place - constitué par le disque du Lion et le tapis de pierre entre les deux pavillons Ledoux - est dédié aux piétons. L'autobus n° 38, les vélos, les véhicules prioritaires de la Préfecture de police y sont seuls admis. Pour faciliter l'infiltration

des eaux de pluie, **les sols seront prioritairement en pierre aux joints perméables**, tout en prêtant une attention aux besoins des PMR sur les autres surfaces. Les surfaces circulées sont revêtues **d'enrobé plus silencieux et confortable que le**

revêtement en pavés existant . Un **couloir réservé aux autobus et aux taxis**, aujourd'hui inexistant, longe les trottoirs extérieurs, permettant une meilleure répartition des arrêts.

Les espaces réservés aux cycles sont considérablement

augmentés, avec **une piste cyclable bidirectionnelle au Nord et une piste monodirectionnelle au Sud** constituant un réseau relié aux axes existants et assurant une continuité des parcours sécurisés. Les véhicules automobiles contournent le centre de la place sur deux voies en anneau.

AVANT



Chaussée : 14m

Avant : des chaussées dédiées à l'automobile, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

APRÈS



**3m - Piste cyclable
monodirectionnelle**

**6m - voies
tous véhicules**

3,5m - voie bus dédiée

Après : une nouvelle partition des chaussées au profit des piétons, des cyclistes et des transports en commun, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

Sur la place Denfert-Rochereau
chacun trouve sa place, mais
personne ne prend la place des
autres.

AVANT



Avant : des chaussées dédiées à la circulation automobile entre les deux pavillons Ledoux, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

APRÈS



Après : un centre place dédié aux piétons et aux mobilités douces relie les trois squares et donne une place à la végétation, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

AVANT



Avant : des chaussées automobiles, des stationnements et un square fermé, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024



APRÈS



Après : des chaussées dédiées, une piste cyclable bidirectionnelle et un square Jacques-Antoine plus vert et plus ouvert sur la ville, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

AVANT



Avant : des espaces encombrés
par le stationnement
automobile et les
aménagements routiers
(place Gilbert Privat), Bureau
des paysages – Alexandre
Chemetoff, 2024

APRÈS

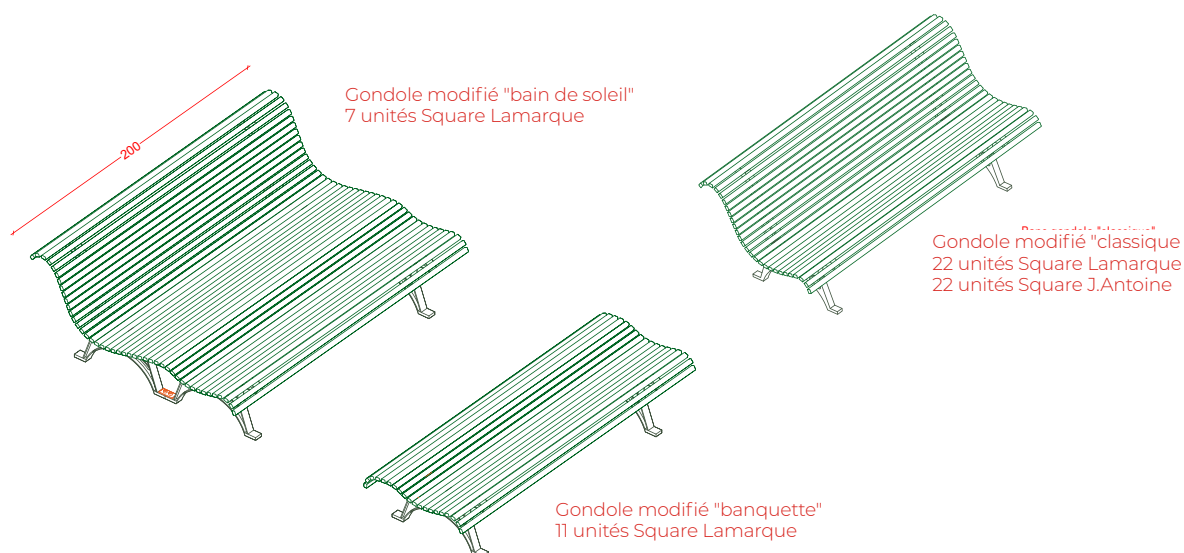


Après : une promenade plantée continue, jusqu'au cimetière du Montparnasse, réunit la place
G. Privat et le square G. Lamarque, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024

4.5. Une place vivante

Les **usages existants, comme les nouvelles pratiques de la ville**, trouvent leur place à Denfert-Rochereau. **Il y a une place pour chacun** : les piétons, les cyclistes, ceux qui empruntent les autobus et les taxis, les 80000 employés alentour, les enfants petits et grands et leurs parents, les chiens et celles et ceux qui les accompagnent.

Dans le square Georges Lamarque **un mobilier décline sur un mode nouveau le catalogue des bancs traditionnels des parcs et jardins de Paris** : le banc gondole et le banc rustique.



Mobilier spécifique : déclinaison à partir du banc gondole pour adapter le mobilier traditionnel aux nouveaux usages, Grand Huit, 2024



Les jeux d'enfants invitent à un imaginaire ludique.

Certains sont créés spécifiquement dans le cadre du projet.



Le square Georges Lamarque se refait une beauté et accueille les petits et les grands, Grand Huit, 2024



Le plan des aménagements, Bureau des paysages – Alexandre Chemetoff, 2024



+ 116

arbres (pour un total
de 484 arbres)



+ 30 000

nouveaux végétaux



+ 6 786 m²

d'espaces végétalisés
(pleine-terre, joints
enherbés et stabilisé fertile)



+ 1 600 m²

de pistes cyclables
créées



1

couloir de bus créé et
la mise en accessibilité
de tous les arrêts de bus



+ 4 390 m²

dédiés aux piétons

Le square aménagé sur le terre-plein du boulevard Saint-Jacques accueille les chiens dans un enclos naturel qui préserve de leurs ébats et protège les riverains. Les cyclistes trouvent, **à proximité de la gare, des arceaux en quantité**. Des abris pour ceux qui montent et descendent des autobus sont repositionnés et répartis le long des trottoirs. **Les deux kiosques à journaux sont réimplantés**. Dans le square Jacques Antoine, ouvert à tous, il est proposé d'aménager **un kiosque en buvette** pour accueillir celles et ceux qui cherchent une terrasse agréable à l'ombre des frondaisons des arbres.

Des bancs « Ville de Paris », dessinés par Gabriel Davioud, sont disposés le long des **trottoirs aménagés en promenade** et l'éclairage routier existant est remplacé par des **lanternes qui éclairent avec discernement les sols** où marchent les piétons et ceux où circulent les véhicules. Un **banc de pierre circulaire protège le disque du Lion** : le centre de la place devient un lieu vivant où l'on se retrouve et où l'on se tient.

La place est un espace public en ville, **un lieu de rencontres et d'échanges**, un lieu où la nature et l'humain retrouvent leurs droits et leur place.





La Ville de Paris et les acteurs du
projet remercient l'ensemble des
participantes & participants aux temps
de concertation pour leur implication
dans cette démarche.

Tenez-vous informé.e sur **DECIDER.PARIS.FR**
ou à la **Mairie du 14^e arrondissement**